



AVP seraige indemniger et Que doi je faire

Par **Patty91**, le **28/04/2016** à **13:17**

Bonjour le 14/04/16 j'ai été victime d'un avp 100% raison un ga a grillé le feu et ma percute depuis très mal au cervicale j'ai passer un IRM et verdict discopathies dégénérative C5 C6 et C6 C7 avec des saillies discal médiane je ne voie le médecin de l'UCMJ que le 9/05 depuis l'accident je soufre beaucoup seraige dédommager ? Et mon itt va t'elle être prolonger j'ai eu une itt que de 8 jours cela fait maintenant 2 semaine et je soufre toujours énormément ? Je ne sais quoi faire j'ai 32 ans et 3 enfant je n'est pas conduit depuis car peur et mal au cervical je ne peut pas tournée la tête mon médecin. Traitent ma donner un certificat médical prouvent que je soufre toujours mes j'ai du insister pour l'avoir il est du 25/04 de combien va être mon on ipp et le médecin de UCMJ va t'il prolonger mon itt ?

Par **ax04530**, le **28/04/2016** à **16:59**

Bonjour

Est-ce un accident de trajet travail ? Y a t'il eu un constat amiable ? Avez-vous coché "blessé" sur le constat amiable ?

Si oui, l'assurance va attendre la consolidation prononcée par le médecin avant d'indemniser.

Par **Patty91**, le **28/04/2016** à **17:23**

Non ce n'était pas un accident trajet travail et ces la police qui a fait le constat et oui j'ai été transporté a l'hôpital d'où un itt de huit jours mes aujourd'hui je soufre encore beaucoup j'ai reçus une fiche de renseignement corporel de mon assurance et on me demande le nombre d'itt doi je mètre 8 ou va t'il être prolonger

Par **jacques22**, le **29/04/2016** à **11:24**

Bonjour,

"consolidation prononcée par le médecin" : quel médecin?

Merci.

Par **Patty91**, le **29/04/2016** à **11:27**

Bonjour le médecin des urgences a mis une attente de 8 jours mais je vois le médecin ucmj le 9/05 presque qu'un mois après l'avp en sachant que aujourd'hui je souffre encore beaucoup je ne sais pas ce que je dois faire pour être indemnisé

Par **jacques22**, le **30/04/2016** à **16:55**

Bonjour,
je demandais à ax que c'était le médecin qui devait consolider . Ça fait 20 ans que je cherche

Par **jacques22**, le **30/04/2016** à **16:55**

Bonjour,
je demandais à ax que c'était le médecin qui devait consolider . Ça fait 20 ans que je cherche

Par **ax04530**, le **30/04/2016** à **23:57**

La Sécurité vous envoie un courrier et désigne un médecin chez lequel vous devez aller sans tarder (il y a un délai inscrit). C'est lui qui indique quand la phase de consolidation est faite, et le taux d'IP si applicable.

En tous cas c'était comme ça il y a 6 ans... Je n'ai pas vérifié, hein.

Par **jacques22**, le **01/05/2016** à **11:59**

Merci ax: ça fait 20 ans que j'attends. ..